

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION AU SERVICE « SAVE & PAY BY FLOA »

ARTICLE 1. PARTIES AU CONTRAT DE SERVICE « SAVE & PAY BY FLOA »

« **Client** » désigne les personnes physiques (i) majeures, (ii) agissant en qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, (iii) qui résident en France et (iv) qui sont titulaires d'une carte bancaire Visa ou MasterCard dont le compte de paiement auquel elle est adossée sera utilisé pour le prélèvement des montants qui seront cagnottés. Les cartes bancaires à autorisation systématique, les cartes électroniques (« e-cards »), les cartes Indigo et American Express (liste non exhaustive) ne sont pas acceptées.

« **FLOA** » désigne la Société Anonyme au capital de 72 297 200 €, dûment agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« **ACPR** ») en qualité d'établissement de crédit sous le code banque 14628 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 434 130 423, dont le siège social se situe Immeuble G7, 71 rue Lucien Faure, 33300 Bordeaux, n° ADEME FR200182_01XHWE.

ARTICLE 2. OBJET DU CONTRAT DE SERVICE « SAVE & PAY BY FLOA »

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les termes et conditions selon lesquels le Client pourra bénéficier du service « *SAVE & PAY BY FLOA* », consistant à épargner de l'argent pendant un temps préalablement défini par lui et ce, afin de procéder à l'achat du bien et/ou du service qu'il aura préalablement choisi (le « **Projet** »).

ARTICLE 3. CREATION DU COMPTE ET DU PROJET

Afin de bénéficier du service « *SAVE & PAY BY FLOA* », le Client accède au site web <https://saveandpaybyfloa.com> (le « **Site** »)

Le Client devra créer son compte personnel en renseignant les informations qui lui sont demandées dans le formulaire, notamment ses données d'identification (nom, prénom, etc.) et ses données de contact (adresse électronique, téléphone, etc.)

Il devra ensuite prendre connaissance des présentes conditions et les accepter expressément en cochant la case prévue à cet effet. Le contrat est automatiquement archivé par FLOA et le Client peut y avoir accès sur simple demande écrite.

Dans un second temps, le Client devra créer sa cagnotte en renseignant :

- Le descriptif du Projet ;
- Le montant de son Projet (prix du bien et/ou du service pour lequel il utilise le service « Save & Pay by FLOA »)
- La durée d'épargne estimée, étant entendu que celle-ci devra être d'une durée maximum de douze (12) mois ;
- Le montant et les modalités de son épargne ; et,
- Les informations de sa carte bancaire, à partir de laquelle seront prélevés les montants qui seront placés dans un compte de paiement (ci-après le « compte « Floa / Save & Pay by FLOA »).

ARTICLE 4. DESCRIPTIF ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE « SAVE & PAY BY FLOA »

4.1. L'épargne

4.1.1. Principe

Le principe du service « *SAVE & PAY BY FLOA* » repose sur l'épargne réalisée par le Client de manière récurrente.

Au moment de la création du Projet, le Client choisira le ou les « Savehacks » (c'est-à-dire une ou des méthode(s) d'économies) qu'il souhaite réaliser parmi ceux proposés par le service « *Save & Pay by FLOA* », c'est-à-dire les modalités suivant lesquelles il souhaite épargner un montant d'argent (par exemples : épargne de 10€ les jours de pluie, épargne de 15€ tous les mois, etc.).

Les « Savehacks » (c'est-à-dire une ou des méthode(s) d'économies) proposés sont détaillés sur le Site.

Suivant les informations ainsi renseignées par le Client lui-même, FLOA et/ou son prestataire :

- réalisera à la fréquence ou à l'occurrence définie, un prélèvement du montant défini sur le compte de paiement auquel est adossée la carte bancaire du Client renseignée lors de la création de son compte personnel ; et,
- versera ce montant sur le compte Floa / Save & Pay by FLOA ouvert auprès de SWAN (SAS, enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 853 827 103, au capital de 16 999,66 euros, au numéro TVA FR90853827103 et dont le siège social est situé au 95 Avenue du Président Wilson, 93100 Montreuil. SWAN est un établissement de Monnaie Électronique proposant des services de paiement de droit français agréée par l'ACPR (4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris) et enregistrée auprès de cette dernière sous le numéro 17328)

En acceptant les présentes, le Client autorise donc expressément :

- que soient réalisés par FLOA et/ou son prestataire, les prélèvements du montant défini par lui, sur le compte de paiement auquel est adossée sa carte bancaire ;
- que les informations de sa carte bancaire soient enregistrées par le prestataire de FLOA en charge de la réalisation desdits prélèvements (à savoir, la société STRIPE Payments Europe, Limited, numéro d'enregistrement : 513174 dont le siège social est situé au The One Building, 1 Grand Canal Street Lower, Grand Canal Dock, Dublin, D02 H210, Irlande. Stripe Technology Europe, Limited est réglementée par la Banque centrale d'Irlande, laquelle l'a agréée en tant qu'établissement de monnaie électronique sous le numéro de référence C187865.

4.1.2. Epargne ponctuelle par le Client

Afin de concrétiser son Projet plus tôt, le Client pourra, de son propre chef et à tout moment à partir du Site, verser de l'argent sur le compte Floa/Save & Pay by FLOA , en autorisant un paiement ponctuel à partir du compte de paiement auquel est adossée sa carte bancaire.

4.1.3. L'utilisation d'un boost : « la souscription à un Mini-Prêt »

Dès lors que le Client aura épargné un montant équivalent à 50% du montant de son Projet, le Client pourra choisir de compléter le montant nécessaire à la réalisation de son Projet en souscrivant, auprès de FLOA, un « Mini-Prêt » c'est-à-dire un contrat portant sur une opération de crédit proposée par FLOA, permettant au Client d'emprunter un montant compris entre 50 euros minimum et 1000

euros maximum et représentant jusqu'à 120% du montant du Projet et de rembourser ledit montant emprunté en trois (3) fois (ci-après le « **Mini-Prêt** »).

Les conditions relatives au Mini-Prêt sont jointes en **Annexe 1** des présentes.

4.2. Utilisation du montant épargné

Lorsque le Client aura épargné le montant nécessaire à la réalisation de son Projet, il pourra l'utiliser afin de procéder à l'achat du bien et/ou du service identifié.

Pour cela, le Client devra, générer, sur le Site, une carte de paiement virtuelle qui sera mise à sa disposition afin de pouvoir procéder au paiement de l'achat du bien et/ou de son service sur le site Internet du vendeur du bien et/ou du service. Pour cela, il devra copier le numéro, la date d'expiration et le code CVC de la carte de paiement virtuelle générée dans les champs du paiement par carte bancaire proposés sur le site Internet du vendeur.

La carte de paiement virtuelle n'est valable que pour le paiement d'une commande unique.

Dans le cas où la carte de paiement virtuelle émise ne serait pas utilisée pour le paiement de l'achat du bien et/ou du service, cette dernière expirera dans un délai de soixante-douze (72) heures suivant sa création.

Dans le cas où l'achat du bien et/ou du service serait annulé par le vendeur, les sommes payées par le Client auprès du vendeur du bien et/ou du service au moyen de la carte virtuelle seront remboursées par le vendeur auprès de FLOA.

En conséquence :

- Dans le cas où le vendeur annulerait totalement l'achat réalisé par le Client, FLOA procèdera, dès réception des fonds correspondant de la part du vendeur à un remboursement du montant de l'achat réalisé par le Client. A cette fin, le Client devra fournir son IBAN à FLOA via le Site. Il est entendu que dans le cas où le Client aurait payé pour partie son bien et/ou service au moyen d'un Mini-Prêt, FLOA remboursera le Client des échéances déjà prélevées sur la carte bancaire utilisée par le Client par recrédit de la carte bancaire du Client et le cas échéant, à une annulation des échéances à venir.
- Dans le cas où le vendeur annulerait partiellement l'achat réalisé par le Client, FLOA procèdera au remboursement du montant éventuellement trop payé par le Client. A cette fin, le Client devra fournir son IBAN à FLOA via le Site. Il est entendu que dans le cas où le Client aurait payé pour partie son bien et/ou service au moyen d'un Mini-Prêt, FLOA remboursera le Client de tout ou partie des échéances déjà prélevées sur la carte bancaire utilisée par le Client par recrédit de la carte bancaire du Client et le cas échéant, à une annulation des échéances à venir. Le Client est informé que le remboursement sera en priorité réalisé par remboursement de tout ou partie des échéances déjà prélevées du Mini-Prêt.

FLOA attire l'attention du Client sur le fait qu'elle est uniquement responsable du paiement de l'achat réalisé par le Client au moyen de la carte de paiement virtuelle. FLOA n'est en aucun cas responsable de la vente des biens et/ou des services achetés, de sorte que les réclamations relatives à la relation contractuelle établie entre le Client et le vendeur du bien et/ou du service doivent être traitées entre le Client et ledit vendeur. Toute réclamation ou litige commercial entre le Client et le vendeur n'affectera pas les obligations du Client envers FLOA et, notamment l'obligation de remboursement de FLOA à la charge du Client qui aura souscrit un Mini-Prêt.

ARTICLE 5 - RETRACTATION

Le Client peut revenir sur son engagement de souscrire au service « *Save & Pay by FLOA* » dans un délai de 14 jours calendaires à compter de son acceptation des présentes, en :

- renvoyant par courrier à FLOA le bordereau détachable joint aux présentes conditions générales après l'avoir daté et signé (il est conseillé d'adresser ce courrier par lettre recommandée avec accusé de réception), ou,
- en adressant à FLOA un courrier daté et signé comportant toutes les mentions nécessaires que sont le nom, prénom et adresse du client, la date d'acceptation des présentes conditions, à l'adresse suivante Centre de relations clientèles – FLOA – 36 Rue de Messines – 59 686 Lille Cedex 9, ou,
- en adressant un mail avec toutes les informations indiquées ci-dessus à crc.services@floa-bank.fr.

En aucun cas l'exercice de ce droit de rétractation ne donne lieu à un enregistrement sur un fichier.

Dans le cas où le Client se rétracterait des présentes, FLOA lui remboursera, par virement réalisé sur le compte de paiement auquel est adossée sa carte bancaire, l'intégralité du montant éventuellement épargné jusqu'à la date effective de rétractation.

ARTICLE 6 – ANNULATION DU PROJET

Le Client peut, à tout moment et sans justification, décider de mettre un terme au Projet et de récupérer l'argent épargné en cliquant sur le lien « Clôturer mon projet et récupérer mon argent » présent sur le Site.

Afin d'être remboursé du montant qu'il aura épargné, le Client devra fournir son IBAN à FLOA sur le Site.

Dans le cas où le Client aurait souscrit à un Mini-Prêt, FLOA remboursera le Client de tout ou partie des échéances déjà prélevées, frais négligeables inclus, sur la carte bancaire utilisée par le Client par recrédit de la carte bancaire du Client et le cas échéant, à une annulation des échéances à venir. Il est précisé au Client que, pour des raisons techniques, le recrédit de la carte bancaire du Client pourra être différé du remboursement des économies réalisées.

ARTICLE 7 - INFORMATION DE L'EMPRUNTEUR

Toute information pourra, dans le cadre de la conclusion ou de l'exécution des présentes, être adressée au client par FLOA, par voie électronique.

ARTICLE 8 - PREUVE

Le Client et FLOA conviennent que, sauf preuve contraire, toute donnée, fichier, enregistrement ou toute opération reçu(e) et/ou conservé(e) sur le Site ou sur tout autre support informatique ou électronique de FLOA et/ou de SWAN ainsi que leur reproduction sur tout autre support, constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre le Client et FLOA.

ARTICLE 9 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies au titre des présentes conditions sont obligatoires pour l'étude de la demande du Client.

Pour connaître les traitements opérés sur les données personnelles, le client est invité à prendre connaissance de la politique de confidentialité disponible sur le site internet de FLOA ou en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.floapay.fr/images/pdf/politique-confidentialite-saver.pdf>

ARTICLE 10 – CONTACT ET MEDIATION

En cas d'interrogation, le Client peut contacter un conseiller de FLOA par email à l'adresse suivante : à crc.services@floa-bank.fr.

Si les réponses données ne semblent pas satisfaisantes, le Client peut adresser une réclamation :

- par courrier au Service Consommateur de FLOA : FLOA - Centre de relation clientèle - 36 rue Messines - 59686 Lille Cedex 9 ou 0825 954 989 (coût d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h.

- par email à l'adresse à crc.services@floa-bank.fr.

- ou appeler le service relation clients au 09 69 32 82 68 (coût d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 20h.

Si aucun accord n'est trouvé ou si les réponses données ne satisfont toujours pas le client, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel la réclamation a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu, le client a la faculté de s'adresser au Médiateur de l'ASF (Association française des Sociétés Financières), indépendant dans le cadre de sa compétence, dans un délai minimal de deux mois et maximal d'un an après l'envoi de sa première réclamation écrite, soit par courrier adressé à Monsieur le Médiateur de l'ASF, 75854 Paris cedex 17, soit par voie électronique sur <http://lemediateur.asf-france.com>, et ceci sans préjudice des autres voies d'actions légales.

ARTICLE 11 - OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Le Client dispose du droit de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL (www.bloctel.gouv.fr) ou par courrier postal à la société OPPOSETEL – Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret 10000 TROYES s'il ne souhaite pas faire l'objet de prospection par ce moyen.

ARTICLE 12 - AUTORITE DE CONTROLE

FLOA est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

ARTICLE 13 - LOI APPLICABLE

Le présent contrat est soumis à la législation française. Tout litige relatif au présent contrat est de la seule compétence des tribunaux français.

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs clauses figurant aux présentes deviendraient nulles à la suite d'un changement de législation ou par décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité des autres clauses, qui elles resteraient applicables.

BORDEREAU DE RÉTRACTATION DU SERVICE « SAVE & PAY BY FLOA ». A renvoyer au plus tard quatorze jours après la date de votre acceptation du présent contrat. Le délai commence à courir à compter du jour de votre acceptation du contrat. La présente rétractation n'est valable que si elle est adressée, lisiblement et parfaitement remplie, avant l'expiration des délais rappelés ci-dessus, par lettre recommandée avec accusé de réception, à FLOA - Centre de relation clientèle - 36 rue Messines - 59686 Lille Cedex 9.

Je soussigné....., déclare renoncer à l'offre de service « *Save & Pay by FLOA* » que j'avais accepté le

Date et signature du Client :

ANNEXE 1 – CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT DE MINI-PRET

Les présentes ont pour objet de définir les conditions applicables à l'offre de contrat de crédit « Mini-Prêt » proposée par **FLOA**, Société Anonyme au capital de 72 297 200 euros, dûment agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR ») en qualité d'établissement de crédit sous le code banque 14628, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 434 130 423, dont le siège social se situe Immeuble G7, 71 rue Lucien Faure, 33300 Bordeaux, n° ADEME FR200182_01XHWE.

ARTICLE 1. CONDITIONS TENANT A L'EMPRUNTEUR

Peuvent souscrire un contrat de Mini-Prêt, les personnes physiques (i) majeures, (ii) capables (iii) agissant en qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, (iv) qui résident en France (v) sélectionnées par FLOA sur la base de leur « profil emprunteur » établi par FLOA et (vi) qui sont titulaires d'une carte bancaire Visa ou MasterCard dont le compte de paiement auquel elle est adossée sera utilisé pour le remboursement du Mini-Prêt.

La date d'expiration de la carte bancaire utilisée doit être postérieure à la date de la dernière échéance du Mini-Prêt. Les cartes bancaires à autorisation systématique, les cartes électroniques (« e-cards »), les cartes Indigo et American Express (liste non exhaustive) ne sont pas acceptées.

ARTICLE 2 - FORMATION DU CONTRAT DE MINI-PRET

Le Client pourra faire la demande d'un Mini-Prêt en cliquant sur le bouton « Boost » prévu à cet effet sur le Site.

Il devra ensuite remplir le formulaire présenté et renseigner le montant qu'il souhaite emprunter.

Le Client se verra alors présenter un échéancier de remboursement en trois (3) fois pour le montant demandé.

S'il accepte l'offre de Mini-Prêt présentée, le Client devra renseigner les éléments relatifs à sa carte bancaire (numéro, date d'expiration et code CVC).

Le contrat est formé par la technique dite du « double-clic », c'est-à-dire qu'après avoir validé le montant qu'il souhaite emprunter, le Client devra prendre connaissance des présentes et notifier son acceptation en cliquant sur le bouton « Faire un Mini-Prêt » (1er clic). Le Client devra à nouveau procéder à l'acceptation des présentes sur la page de collecte des données relatives à la carte bancaire (2nd clic).

Le Client reconnaît que le « double clic » vaut consentement à contracter un Mini-Prêt et constitue une acceptation irrévocable et sans réserve des présentes. Le contrat est automatiquement archivé par FLOA et le client peut y avoir accès sur simple demande écrite.

ARTICLE 3 - DESCRIPTION DU CONTRAT DE MINI-PRET

Conformément à l'article L.312-4 du Code de la consommation, le Mini-Prêt est une opération de crédit qui n'est pas soumise aux dispositions des articles L.312-1 à L.312-94 du Code de la consommation en raison du délai de son remboursement ne dépassant pas trois mois et des frais négligeables qui sont perçus par FLOA dans ce cadre.

Le Mini-Prêt permet au Client d'emprunter un montant compris entre 50 euros minimum et 1000 euros maximum, afin de compléter la cagnotte lui permettant de procéder à l'achat d'un bien et/ou d'un service.

Le montant emprunté sera remboursé par le Client en 3 fois. Le remboursement des mensualités sera réalisé par prélèvement du compte de paiement auquel est adossée la carte bancaire du Client utilisée au moment de la souscription du Mini-Prêt, ce que le Client autorise expressément.

ARTICLE 4 - DELAI DE REMBOURSEMENT DU MINI-PRET

4.1. La durée maximale entre la première et la dernière échéance est de soixante (60) jours

Ainsi, le délai de remboursement du Mini-Prêt consenti par FLOA au Client court à compter de la date à laquelle le client confirme sa souscription sur le Site (ci-après « J »). Les échéances sont réparties comme suit :

- Première échéance, le jour J : prélèvement d'un montant égal au tiers du total du capital emprunté,
- Deuxième échéance, à J+30 : prélèvement d'un montant égal au tiers du total du capital emprunté,
- Troisième échéance, à J+60 : prélèvement d'un montant égal au tiers du total du capital emprunté.

Il est précisé que si la date d'une échéance telle que calculée ci-dessus survient un jour qui n'est pas un jour ouvré, le prélèvement interviendra le jour ouvré suivant la date d'échéance.

4.2. Frais négligeables associés au Mini-Prêt

Montant emprunté	Frais négligeables	TAEG maximum
50 €	1,66%	23,36%
50,01€ à 1000€	1,74%	23,30%

4.3. Exécution immédiate du contrat de Mini-Prêt

La mise à disposition des fonds prêtés s'entend de la date à laquelle FLOA émet l'ordre de virement des fonds prêtés sur le compte bancaire désigné par le Client, étant précisé que l'ordre de transfert des fonds prêtés est émis dans les 24 à 48 heures suivant la formation du contrat de Mini-Prêt.

L'inscription de ce montant au crédit du compte du Client dépend ensuite du délai de compensation de l'établissement bancaire du Client (généralement un (1) jour ouvré).

En conséquence, en validant la demande de Mini-Prêt, le Client demande l'exécution immédiate du contrat de Mini-Prêt sans attendre l'expiration du délai de rétractation tel que prévu ci-après. Si le Client exerce son droit de rétractation sur le Mini-Prêt, il sera tenu au paiement proportionnel du service financier effectivement fourni.

ARTICLE 5 - DEFAILLANCE DU CLIENT DANS LE REMBOURSEMENT DU MINI-PRET

En cas de défaillance du Client dans les remboursements du Mini-Prêt, FLOA pourra exiger le remboursement immédiat du capital restant dû, majoré des intérêts éventuellement échus mais non payés. FLOA pourra demander au Client une indemnité égale au plus à 8% du capital dû. Si FLOA n'exige pas le remboursement immédiat du capital restant dû, elle pourra exiger, outre le paiement des échéances échues impayées, une indemnité égale à 8% desdites échéances.

FLOA mandate certains de ses partenaires, en leur qualité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP), à effet de procéder au nom et pour le compte de FLOA, aux appels des mensualités dues au titre des présentes.

FLOA pourra également donner mandat à toute société de son choix en vue de procéder au recouvrement des mensualités impayées.

ARTICLE 6 - RETRACTATION DE L'ACCEPTATION DU CONTRAT DE MINI-PRET

Conformément à l'article L 222-7 et suivants du Code de la consommation, le client peut revenir sur son engagement, dans un délai de 14 jours calendaires à compter de son acceptation des présentes conditions générales, en :

- renvoyant par courrier à FLOA le bordereau détachable joint aux présentes conditions générales après l'avoir daté et signé (il est conseillé d'adresser ce courrier par lettre recommandée avec accusé de réception), ou,
- en adressant à FLOA un courrier daté et signé comportant toutes les mentions nécessaires que sont le nom, prénom et adresse du client, la date d'acceptation des présentes conditions ainsi que l'objet du financement et le nom du vendeur le cas échéant à l'adresse suivante FLOA, SERVICE CONSOMMATEUR – FLOA 36 rue Messines 59686 LILLE CEDEX 9, ou,
- en adressant un mail avec toutes les informations indiquées ci-dessus à retractation@floa.com.

En aucun cas l'exercice de ce droit de rétractation ne donne lieu à un enregistrement sur un fichier.

ARTICLE 7. INFORMATION DE L'EMPRUNTEUR

Toute information pourra, dans le cadre de la conclusion ou de l'exécution des présentes, être adressée au client par FLOA, par voie électronique à l'adresse que le Client aura renseignée lors de la création de son compte.

ARTICLE 8. PREUVE

Le Client et FLOA conviennent que, sauf preuve contraire, toute donnée, fichier, enregistrement ou toute opération reçu(e) et/ou conservé(e) sur tout autre support informatique ou électronique de FLOA ainsi que leur reproduction sur tout autre support, constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre le Client et FLOA.

ARTICLE 9. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies au titre des présentes sont obligatoires pour l'étude de la demande du Client.

Pour connaître les traitements opérés sur les données personnelles, le client est invité à prendre connaissance de la politique de confidentialité disponible sur le site internet de FLOA et accessible en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.floabank.fr/politique-confidentialite>

ARTICLE 10. CONTACTS ET MEDIATION

En cas d'interrogation le Client peut contacter un conseiller de FLOA par téléphone au 09 69 39 11 91 (coût d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h.

Si les réponses données ne semblent pas satisfaisantes, le client peut adresser une réclamation :

- par courrier au Service Consommateur de FLOA SERVICE CONSOMMATEUR – FLOA 36 rue Messines 59686 LILLE CEDEX 9
- depuis le formulaire sur le site internet <https://www.floabank.fr/RECLAMATION>
- appeler le service relation client de FLOA au 09 69 39 11 91 (coût d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h.

Si aucun accord n'est trouvé ou si les réponses données ne satisfont toujours pas le client, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel la réclamation a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu, le client a la faculté de s'adresser au Médiateur de l'ASF (Association française des Sociétés Financières), indépendant dans le cadre de sa compétence, dans un délai minimal de deux mois et maximal d'un an après l'envoi de sa première réclamation écrite, soit par courrier adressé à Monsieur le Médiateur de l'ASF, 75854 Paris cedex 17, soit par voie électronique sur <http://lemediateur.asf-france.com>, et ceci sans préjudice des autres voies d'actions légales.

ARTICLE 11. OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Le Client dispose du droit de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique en ligne, à l'adresse www.bloctel.gouv.fr ou par courrier postal adressé à la société OPPOSETEL – Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret - 10000 TROYES s'in ne souhaite pas faire l'objet de prospection par ce moyen.

ARTICLE 12 - CONDITIONS DIVERSES

De convention expresse, la présente offre constitue pour FLOA un titre à ordre transmissible par simple endossement. La créance inhérente aux présentes conditions générales est susceptible de titrisation. Dans une telle hypothèse, FLOA pourra à tout moment transférer le recouvrement de sa créance en tout ou partie à un établissement de crédit ou la Caisse des Dépôts et Consignations, les emprunteurs étant informés par simple lettre.

ARTICLE 13. AUTORITE DE CONTROLE

FLOA est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

ARTICLE 14. LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et à la législation française. Tout litige relatif aux présentes conditions générales est de la seule compétence des tribunaux français.

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales deviendraient nulles, illégales ou inapplicables à la suite d'un changement de législation ou par décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité des autres clauses, qui elles resteraient applicables.

BORDEREAU DE RÉTRACTATION DU CONTRAT DE MINI-PRET. A renvoyer au plus tard quatorze jours après la date de votre acceptation du contrat de Mini-Prêt. Le délai commence à courir à compter du jour de votre acceptation du contrat de Mini-Prêt. La présente rétractation n'est valable que si elle est adressée, lisiblement et parfaitement remplie, avant l'expiration des délais rappelés ci-dessus, par lettre recommandée avec accusé de réception, à FLOA : FLOA - Centre de relation clientèle - 36 rue Messines - 59686 Lille Cedex 9.

Je soussigné..... , déclare renoncer à l'offre de Mini-Prêt d'un montant de que j'avais accepté le

Date et signature de l'emprunteur :